

M. Wilson a souligné que le Canada avait aussi proposé de soumettre les problèmes soulevés par les États-Unis au GATT selon un processus d'examen accéléré. «Le Canada maintient son offre, même si les États-Unis l'ont rejetée jusqu'à présent», a ajouté M. Wilson.

«Le Canada a fait de réels efforts pour en venir à un règlement négocié avec les États-Unis. Les provinces ont déjà fait d'importants changements à leurs méthodes de commercialisation de la bière. Les autres changements seront apportés avant le 30 septembre 1993, tel que convenu entre le Canada et les États-Unis. Ces changements sont, à notre avis, conformes à l'Accord général et à la décision du groupe spécial», a déclaré M. Wilson.

Le Ministre a aussi rappelé que bon nombre de mesures de l'Administration fédérale américaine et de plusieurs États, qui sont discriminatoires à l'endroit de la bière et du vin canadiens, ont été jugées incompatibles avec l'Accord général. «Nous nous attendons à ce que les États-Unis s'acquittent de leurs propres obligations commerciales internationales et indiquent, dans les plus brefs délais, de quelle façon ils comptent mettre en application les conclusions du groupe spécial du GATT», a conclu M. Wilson.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874